

## Introduction

Population fragile, pauvre, précaire... sont des expressions souvent employées indifféremment. Elles renvoient pourtant à des concepts et à des registres différents : la pauvreté évoque le dénuement, la précarité l'absence de certitude quant au lendemain, la fragilité des prédispositions à basculer d'un état à un autre.

A l'instar du revenu médian ou de la proportion des ménages non imposés à l'IRPP, la part de la population qui vit sous le seuil de bas revenu est un indicateur synthétique de la situation sociale, en fournissant une mesure de la pauvreté. La précarité ou pauvreté des populations résidentes fait souvent partie des dimensions qui préoccupent les décideurs, qu'ils agissent dans le champ des politiques sociales, bien sûr, mais aussi du développement économique ou de l'aménagement du territoire.

La pauvreté a plusieurs visages et ne se laisse pas appréhender ni mesurer facilement. La proportion de la population vivant avec un "bas revenu" diffère sensiblement d'un territoire à l'autre, elle ne se répartit pas de façon homogène sur le territoire et les causes de la pauvreté sont plurielles : elle touche des populations hétérogènes, du point de vue de l'âge, de la situation familiale, de l'accès au logement, du niveau de qualification, du rapport à l'emploi ou encore de l'état de santé. Les trajectoires de ces personnes sont multiples, les franchissements du seuil de bas revenu –dans un sens et dans l'autre- sont fréquents pour les allocataires en emploi, la pauvreté transitoire reste exceptionnelle et l'enracinement dans la pauvreté est un phénomène très préoccupant, car ce noyau dur n'est vraiment sensible ni aux embellies de la conjoncture ni aux politiques ciblées.

La faiblesse des ressources financières est incontestablement la facette la plus visible de la précarité. La prise en compte des revenus fiscaux des ménages mais aussi du montant des allocations permettent de cerner le profil des populations dont les ressources financières sont nettement inférieures à celles des autres ménages. Dans ce type d'approche on se doit de rapporter les revenus à un nombre "d'unités de consommation" (UC) qui traduit la composition des familles et des économies d'échelle qui en découlent. Une précarité financière multidimensionnelle se dessine alors où les jeunes, les familles monoparentales et les aînés ruraux sont sur représentés.

Plus de la moitié des allocataires à bas revenus ne perçoivent pas de minima sociaux. Connaissant les plus grandes difficultés d'insertion sur le marché du travail, les jeunes de moins de trente ans sont les plus touchés par la précarité financière. Les familles monoparentales sont, elles aussi sur représentées dans les catégories de population à bas revenus.

Les principales questions auxquelles on peut chercher à répondre sont les suivantes :

- La pauvreté est-elle marquée sur le territoire, par rapport aux zones de référence ? Note-t-on sur ce territoire une spécificité des facteurs prédisposant le plus nettement à la pauvreté monétaire ? Les populations potentiellement fragiles (du point de vue familial, de l'emploi, des prestations, du logement ...) sont-elles nombreuses ?
- Qui sont ceux qui vivent en situation de pauvreté ? Quel est la part des ménages à bas revenu ou non couverte par un minima sociaux ? Leur nombre a-t-il évolué récemment plus ou moins vite que celui ces chômeurs, des bénéficiaires du RMI, la population totale ... ? Quelle est la proportion d'allocataires à bas revenus depuis plus de 2 ans ?

## Minima sociaux

### ➤ Objectif ou questionnement

#### Poids des minima sociaux

Intitulé de l'indicateur	Sources disponibles	Zones géographiques	Forme de mise à disposition	Dates disponibles Périodicité du suivi
Nombre allocataires bénéficiaires <b>RMI</b> ou <b>API</b>	CAF MSA	Communautés de communes  Département	<b>Tableau de bord social 2009, Insee :</b> <a href="http://www.insee.fr/fr/insee_regions/auvergne/themes/donnees_detaillees/tabsocial/tabsocial.xls">http://www.insee.fr/fr/insee_regions/auvergne/themes/donnees_detaillees/tabsocial/tabsocial.xls</a> - Choisir la feuille qui correspond à l'échelon géographique recherché - <u>Indicateurs</u> : <b>allocrmi</b> et <b>allocapi</b>	12/2008  annuelle
Population couverte par le <b>RMI</b> ou l' <b>API</b>	CAF MSA	Communauté de communes  Département	<b>Tableau de bord social 2009, Insee :</b> <a href="http://www.insee.fr/fr/insee_regions/auvergne/themes/donnees_detaillees/tabsocial/tabsocial.xls">http://www.insee.fr/fr/insee_regions/auvergne/themes/donnees_detaillees/tabsocial/tabsocial.xls</a> - Choisir la feuille qui correspond à l'échelon géographique recherché - <u>Indicateurs</u> : <b>pcrmi</b> et <b>pcapi</b>	
Nombre allocataires bénéficiaires <b>AAH</b>	CAF MSA	Communautés de communes  Département	<b>Tableau de bord social 2009, Insee :</b> <a href="http://www.insee.fr/fr/insee_regions/auvergne/themes/donnees_detaillees/tabsocial/tabsocial.xls">http://www.insee.fr/fr/insee_regions/auvergne/themes/donnees_detaillees/tabsocial/tabsocial.xls</a> - Choisir la feuille qui correspond à l'échelon géographique recherché - <u>Indicateurs</u> : <b>allocaah</b>	12/2008  annuelle
Population couverte par l' <b>AAH</b>	CAF MSA	Communautés de communes  Département	<b>Tableau de bord social 2009, Insee :</b> <a href="http://www.insee.fr/fr/insee_regions/auvergne/themes/donnees_detaillees/tabsocial/tabsocial.xls">http://www.insee.fr/fr/insee_regions/auvergne/themes/donnees_detaillees/tabsocial/tabsocial.xls</a> - Choisir la feuille qui correspond à l'échelon géographique recherché - <u>Indicateurs</u> : <b>pcaah</b>	12/2008  annuelle
Nombre de bénéficiaires <b>ASS</b>	Pôle Emploi	Communautés de communes  Département	<b>Tableau de bord social 2009, Insee :</b> <a href="http://www.insee.fr/fr/insee_regions/auvergne/themes/donnees_detaillees/tabsocial/tabsocial.xls">http://www.insee.fr/fr/insee_regions/auvergne/themes/donnees_detaillees/tabsocial/tabsocial.xls</a> - Choisir la feuille qui correspond à l'échelon géographique recherché - <u>Indicateurs</u> : <b>BFM_ASS_200812</b>	12/2008  annuelle

## ➤ Définitions

- ✓ **Le revenu minimum d'insertion (RMI)** a pour vocation de garantir un revenu minimal aux personnes les plus démunies, âgées de plus de 25 ans ou ayant un enfant à charge. Son montant est fonction de la dimension de la famille et des ressources éventuelles.  
Le revenu minimum d'insertion est remplacé par le Revenu de solidarité active (RSA), à compter de juin 2009.
- ✓ **Le revenu de solidarité active (RSA)** remplace le RMI et l'API à compter du 01/06/2009 .
- ✓ Il est versé aux personnes sans ressources ou dont les revenus sont très peu élevés, en raison d'une activité professionnelle faible, afin de leur garantir un revenu minimal.
- ✓ **L'Allocation de parent isolé (API)** est une allocation différentielle assurant un revenu minimum à un parent isolé ou une femme enceinte vivant seule. Elle est versée pendant les douze mois suivant l'événement ayant provoqué l'isolement ou jusqu'à ce que le plus jeune enfant ait atteint l'âge de trois ans. L'Allocation de parent isolé est remplacée par le Revenu de solidarité active (RSA) à compter de juin 2009.
- ✓ **L'Allocation adulte handicapé (AAH)** est une allocation différentielle assurant un revenu minimum aux adultes ayant un taux d'incapacité supérieur à 80 % ou reconnues dans l'incapacité de se procurer un emploi.
- ✓ **L'Allocation de solidarité spécifique (ASS)** est accordée aux demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits aux allocations d'assurance chômage ; elle est versée pour une durée de six mois, renouvelable tant que l'allocataire continue à respecter les conditions d'attribution. Elle peut être versée à taux plein ou être une allocation différentielle qui complète le revenu pour le porter au niveau du seuil de ressources considéré comme minimal.

## Populations fragiles

### ➤ Objectif ou questionnement

#### Poids des populations fragiles

Intitulé de l'indicateur	Sources disponibles	Zones géographiques	Forme de mise à disposition	Dates disponibles Périodicité du suivi
Nombre de demandeurs emploi Catégorie A	Pôle Emploi	Communautés de communes Département	<b>Tableau de bord social 2009, Insee :</b> <a href="http://www.insee.fr/fr/insee_regions/auvergne/the_mes/donnees_detaillees/tabsocial/tabsocial.xls">http://www.insee.fr/fr/insee_regions/auvergne/the_mes/donnees_detaillees/tabsocial/tabsocial.xls</a> - Choisir la feuille qui correspond à l'échelon géographique recherché - <b>Indicateurs : DEFM_Cat_200812</b>	12/2008 annuelle
Médiane des revenus fiscaux	INSEE-DGFip	Communautés de communes Département	<b>Tableau de bord social 2009, Insee :</b> <a href="http://www.insee.fr/fr/insee_regions/auvergne/the_mes/donnees_detaillees/tabsocial/tabsocial.xls">http://www.insee.fr/fr/insee_regions/auvergne/the_mes/donnees_detaillees/tabsocial/tabsocial.xls</a> - Choisir la feuille qui correspond à l'échelon géographique recherché - <b>Indicateurs : rev_fis_médiane</b>	12/2007 annuelle
1 <sup>er</sup> quartile des revenus fiscaux	INSEE-DGFip	Communautés de communes Département	<b>Tableau de bord social 2009, Insee :</b> <a href="http://www.insee.fr/fr/insee_regions/auvergne/the_mes/donnees_detaillees/tabsocial/tabsocial.xls">http://www.insee.fr/fr/insee_regions/auvergne/the_mes/donnees_detaillees/tabsocial/tabsocial.xls</a> - Choisir la feuille qui correspond à l'échelon géographique recherché - <b>Indicateurs : rev_fis_1<sup>er</sup>_Q</b>	12/2007 annuelle

### ➤ Définitions

- ✓ **Les demandeurs d'emploi de catégorie A** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

Cette catégorie statistique correspond aux catégories administratives auxquelles Pôle emploi a recours dans sa gestion des demandeurs d'emploi : catégorie A = catégories 1, 2, 3 hors activité réduite.

#### Catégories du Pôle emploi

Type de contrat recherché

**Pas d'activité réduite au cours du mois ou d'une durée n'excédant pas 78 heures**

Contrat à durée indéterminée, à temps plein

Catégorie 1

Contrat à durée indéterminée, à temps partiel

Catégorie 2

Contrat à durée déterminée ou mission d'intérim

Catégorie 3

- ✓ **Un ménage** est défini comme l'ensemble des occupants d'un même logement.
- ✓ **Les ménages fiscaux** sont constitués par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Sont écartés des ménages fiscaux, les personnes vivant hors de logements ordinaires, et notamment celles vivant en collectivité mais aussi les ménages ayant connu un événement de type mariage, décès ou séparation au cours de l'année. Par ailleurs, les étudiants rattachés fiscalement à leurs parents sont inclus dans le ménage fiscal de ceux-ci même s'ils occupent un logement indépendant.
- ✓ **Le revenu fiscal** est la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la « déclaration des revenus », avant abattement. Il s'agit de revenus avant impôts et versement de prestations sociales. Par conséquent, le revenu fiscal ne permet pas de tirer de conclusion en termes de niveau de vie des ménages.
- ✓ Afin de tenir compte de la taille des ménages, on utilise la notion d'**unité de consommation (UC)**. En étudiant les revenus fiscaux par unité de consommation, on peut comparer des zones qui seraient différentes sur le plan des structures familiales. Par rapport au revenu d'une personne, il permet de prendre en compte les économies d'échelle résultant de la vie en groupe. Le nombre d'UC d'un ménage est évalué de la manière suivante : le premier adulte du ménage compte pour une unité, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.
- ✓ **Le premier quartile (Q1)** du revenu fiscal par UC est tel que 25 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et 75 % des personnes présentent un revenu supérieur.
- ✓ **La médiane** du revenu fiscal par UC partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur. Cet indicateur permet donc de mesurer le niveau central des revenus par UC au sein d'une zone.

## Seuil de précarité

### ➤ Objectif ou questionnement

Quelle population vit sous le seuil de précarité ?

Intitulé de l'indicateur	Sources disponibles	Zones géographiques	Forme de mise à disposition	Dates disponibles Périodicité du suivi
Nombre allocataires bas revenus	CAF-MSA	Communautés de communes Département	<b>Tableau de bord social 2009, Insee :</b> <a href="http://www.insee.fr/fr/insee_regions/auvergne/themes/donnees_detaillees/tabsocial/tabsocial.xls">http://www.insee.fr/fr/insee_regions/auvergne/themes/donnees_detaillees/tabsocial/tabsocial.xls</a> - Choisir la feuille qui correspond à l'échelon géographique recherché - <b>Indicateurs : alloc65br</b>	12/2008 annuelle
Nombre de familles monoparentales à bas revenus	CAF-MSA	Communautés de communes Département	<b>Tableau de bord social 2009, Insee :</b> <a href="http://www.insee.fr/fr/insee_regions/auvergne/themes/donnees_detaillees/tabsocial/tabsocial.xls">http://www.insee.fr/fr/insee_regions/auvergne/themes/donnees_detaillees/tabsocial/tabsocial.xls</a> - Choisir la feuille qui correspond à l'échelon géographique recherché - <b>Indicateurs : monop65br</b>	12/2008 annuelle
Nombre de familles nombreuses à bas revenus	CAF-MSA	Communautés de communes Département	<b>Tableau de bord social 2009, Insee :</b> <a href="http://www.insee.fr/fr/insee_regions/auvergne/themes/donnees_detaillees/tabsocial/tabsocial.xls">http://www.insee.fr/fr/insee_regions/auvergne/themes/donnees_detaillees/tabsocial/tabsocial.xls</a> - Choisir la feuille qui correspond à l'échelon géographique recherché - <b>Indicateurs : coupl365br</b>	12/2008 annuelle

### ➤ Définitions

- ✓ **Le revenu par unité de consommation (RUC)** permet de comparer le niveau de vie des ménages de taille et de composition différentes et de prendre en compte les économies d'échelle qui en découlent. Le revenu mensuel (disponible avant impôts, comprenant les prestations versées par les CAF-MSA) est rapporté au nombre d'unités de consommation (UC).
- ✓ **Unité de consommation (UC)** : obtenue en additionnant les membres du foyer, pondérée par les coefficients suivants :
  - 1 pour l'allocataire,
  - 0,5 par adulte supplémentaire et les enfants à charge de 14 ans ou plus,
  - 0,3 par enfant de moins de 14 ans.
 On ajoute 0,2 pour les familles monoparentales (cet ajout est spécifique aux fichiers CAF-MSA).
- ✓ **Les allocataires à bas revenus** se définissent comme étant au dessous du seuil de bas revenus. Ce seuil repose sur une définition statistique qui a été revue en 2006 pour se rapprocher des standards européens. Il a été fixé à 60 % du revenu médian (source enquête revenus fiscaux). Il correspond à 903 € par mois et par unité de consommation pour les revenus déclarés 2007.

## Illustration

### Indicateurs sur la pauvreté et la précarité et interprétations pour la communauté de commune de Thiers

#### ➤ Profil des allocataires bas revenus en terme de situation familiale

	Thiers communauté		Puy de Dôme	
	nombre	taux	nombre	taux
Nombre d'allocataires bas revenus	1 271		33 630	
Nombre de familles monoparentales bas revenus (par rapport au nombre total de bas revenus)	316	24,86 %	8 066	23,98 %
Nombre de familles nombreuses bas revenus (par rapport au nombre total de bas revenus)	126	9,91 %	2 564	7,62 %

En termes de composition familiale, les familles nombreuses vivant sous le seuil de précarité prennent une part plus importante sur la Communauté de Communes de Thiers que sur l'ensemble du département.

#### ➤ Poids des allocataires bas revenus dans la population totale allocataire

	Thiers communauté		Puy de Dôme	
	nombre	taux	nombre	taux
Nombre d'allocataires bas revenus (par rapport au nombre total allocataires)	1 271	46,80 %	33 630	36,40 %
Nombre de personnes couvertes bas revenus (par rapport à l'ensemble des personnes couvertes)	3 059	41,33 %	75 835	29 %
Nombre de familles monoparentales bas revenus par rapport à l'ensemble des familles monoparentales	316	71,33 %	8 066	56,80 %
Nombre de familles nombreuses bas revenus par rapport à l'ensemble des familles nombreuses	126	40,80 %	2 564	26,14 %

Le nombre d'allocataires vivant sous le seuil de précarité a un poids plus important sur la Communauté de communes de Thiers que sur l'ensemble du département : près d'un allocataire sur deux pour la Communauté de Communes de Thiers, un peu plus d'un sur trois pour le Puy de Dôme ; il s'agit en particulier de familles monoparentales et de familles nombreuses (avec trois enfants ou plus).

➤ **Poids des minima sociaux :**

	<b>Thiers communauté</b>	<b>Puy de Dôme</b>
Nombre d'allocataires bénéficiaires d'un des trois minima (RMI, API, AAH)	749	18 988
Poids dans l'ensemble des allocataires	27,60 %	20,56 %
Nombre de personnes couvertes par un des trois minima sociaux (RMI, API, AAH)	1 483	34 476
Poids dans l'ensemble de la population	9,30 %	5,50 %

Plus d'un allocataire sur quatre est bénéficiaire d'un des trois minima versés par la CAF pour Thiers Communauté, un sur cinq pour l'ensemble du département.

Près de 10 % de l'ensemble de la population résidant sur Thiers Communauté perçoit un de trois minima API ou Rmi ou Aah, soit près de deux fois plus que sur l'ensemble du département.

➤ **Les revenus fiscaux :**

	<b>Thiers communauté</b>	<b>Puy de Dôme</b>
Revenu fiscal 1er quartile	9 804	11 929
Revenu fiscal médian	14 975	17 515

La population de Thiers Communauté a des revenus plus faibles que celle de l'ensemble du département : un quart déclare des revenus inférieur ou égal à 9 804 € (11 929 € pour le département), la moitié de la population vit avec des revenus inférieurs ou égaux à 14 975 €.